

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
07/2/12
DOSSIER N°6416**

**LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DE LA CREUSE - SUBVENTION**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Franck FOULON
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DE LA CREUSE - SUBVENTION**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2024-04/1/20 du Conseil départemental du 11 avril 2024 relative à la répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-07/2/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération, relative aux moyens matériels mis à disposition du C.A.U.E. et aux modalités de l'intervention financière du Département pour l'année 2024 d'un montant total de 170 000 € ;
- d'autoriser le Vice-président du Conseil départemental ou son représentant à signer ce document ainsi que toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre et au versement de la subvention (75 % au 31 juillet 2024 - soit 127 500,00 €, et 25 % au 31 octobre 2024 - soit 42 500,00 €).

Dit que les crédits nécessaires seront imputés sur le budget départemental au Chapitre 65 - Fonction 312 – Nature 6568.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elus Membres CA CAUE

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET